Yverdon-les-Bains

Communiqué de presse – 05.11.2026

Yverdon-les-Bains mise sur l'électrique pour la collecte des déchets

Le Service des infrastructures met en service le premier camion-benne à ordures ménagères (BOM) électrique de la flotte communale. Ce choix vise notamment à réduire les émissions de CO_2 et les nuisances sonores, tout en poursuivant la transition progressive de la flotte de véhicules de la Ville vers des motorisations moins émissives.

Exploité par le Service des infrastructures, ce nouveau véhicule remplace un camion mis en service en 1999, devenu obsolète et nécessitant d'importants travaux d'entretien mécanique. Un incendie survenu dans la benne a finalement mis le véhicule hors d'usage, accélérant ainsi son remplacement.

Les camions BOM sont utilisés quotidiennement pour assurer la collecte des ordures ménagères, des biodéchets et des encombrants. À Yverdon-les-Bains, ces prestations essentielles mobilisent notamment six collaboratrices et collaborateurs tout au long de l'année. Le choix d'une motorisation électrique permet de maintenir ces activités tout en améliorant les conditions de travail, la sécurité et le confort des équipes. Il contribue également à réduire les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores pour l'ensemble de la population yverdonnoise.

L'acquisition de ce véhicule a été réalisée conformément aux règles applicables en matière de marchés publics. Les différentes offres ont été évaluées sur la base des critères définis dans le cahier des charges, complétés par un test en conditions réelles pour chacun des véhicules proposés. Un crédit de CHF 858'000.- a été accordé pour cette acquisition. Sur ce montant, CHF 620'000.- ont été consacrés à l'achat du camion, le solde étant destiné aux agrégats, à l'unité de charge ainsi qu'au matériel nécessaire à sa maintenance.

Au-delà de la réduction des nuisances, la motorisation électrique présente un meilleur rendement énergétique et nécessite moins de pièces mécaniques soumises à l'usure. Le véhicule bénéficie par ailleurs d'une exonération de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), contribuant ainsi à réduire certains coûts d'exploitation.

Si l'investissement initial est plus important que celui d'un véhicule diesel, l'analyse de l'ensemble des coûts sur la durée de vie du véhicule, notamment les coûts d'exploitation et de maintenance, ainsi que les bénéfices environnementaux liés à sa motorisation, fait ressortir un bilan global favorable. Cette acquisition s'inscrit ainsi dans les objectifs du Plan climat et dans la volonté de la Ville de faire évoluer progressivement la motorisation de ses véhicules communaux vers des solutions présentant de plus faibles émissions de CO_2, tout en restant adaptées aux exigences et aux contraintes des missions du Service des infrastructures.

Avec ce premier camion BOM électrique, le Service des infrastructures pourra également acquérir une expérience concrète de l'utilisation d'un poids lourd électrique dans les conditions réelles de la collecte des déchets. Cette expérience permettra de disposer de données et de retours d'exploitation utiles pour orienter les futurs renouvellements de véhicules de la flotte communale.